



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


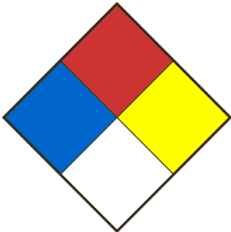
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit 4-MÉTHYL-2-PENTANOL		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique C <sub>6</sub> H <sub>14</sub> O		Numéro MAT MP-0421; MR-0221	Masse molaire 102,18
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes Alcool méthyl amylique; 4-méthylpentan-2-ol; 2-pentanol, 4-méthyl-; Isobutylméthylcarbinol; Methyl Isobutyl Carbinol; MIBC; MAOH			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2020-12-15	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Liquides inflammables catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3
<b>Mention d'avertissement</b>	ATTENTION
<b>Mentions de danger (H)</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Conseils de prudence (P)</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<b>Santé</b> 2 <b>Inflammabilité</b> 2 <b>Réactivité</b> 0 <b>Spécial</b>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
4-MÉTHYL-2-PENTANOL	108-11-2	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation oculaire. Irritation du nez et de la gorge. Irritation de la peau. Rougeurs. Maux de têtes. Somnolence. Anesthésie. Toux. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Oui
<b>Conditions d'allumage</b>	Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables et explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Absorber les résidus avec du sable ou de la vermiculite. Ne pas utiliser d'absorbant à base de cellulose. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Zone contenant des substances inflammables. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des agents oxydants forts, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles).
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
4-Méthyl-2-pentanol	108-11-2	TWA	25ppm 104mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
Remarque: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte				
		STEL	40ppm 167mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
Remarque: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte				
		VEMP	25ppm 104mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Remarque:	Peau (percutanée)			
		VECD	40ppm 167mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Remarque:	Peau (percutanée)			
		TWA	25ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarque:	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		STEL	40ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarque:	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore.
Odeur	Douce.
Seuil olfactif	0,07ppm
pH	Donnée non-disponible.
Point de fusion / congélation	-90°C
Point initial d'ébullition	132°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	41°C
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	1.0%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	5.5%
Tension de vapeur	3.7 mmHg @ 20°C.
Densité de vapeur	3.5 (air=1)-
Densité	0.8075g/ml à 20°C
Solubilité	Soluble dans l'eau: 20g/L à 20°C.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	305°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	4.074mPa.s

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit inflammable, peut s'enflammer avec source d'ignition, si température au-dessus du point d'éclair.
Stabilité chimique	Forme des peroxydes avec le temps. Il faut effectuer des essais pour détecter la formation de peroxyde ou jeter la solution après un an.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes, étincelles.
Substances incompatibles	Acides forts, oxydants forts. Alcalis. Les métaux. Chlorures d'acide.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 4-MÉTHYL-2-PENTANOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation.
- Peau	Irritation sévère et dermatite. Rougeurs.
- Respiration	Irritation de la gorge. Toux. Somnolence.
- Ingestion	Peut causer une irritation. À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	L'exposition prolongée ou répétée à ce produit peut causer des dommages sur les organes suivants: Reins. Peut provoquer: Anesthésie. Effets narcotiques. Dermatite. Dépression du système nerveux central, dépression, narcose, baisse de la pression artérielle due à une dépression cardiaque, relâchement des muscles lisses dans toutes les régions et diminution du muscle squelettique sans influencer les nerfs.
DL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 2590mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 2900 mg/kg.
CL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 16mg/L.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: Essai en semi-statique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 359 mg/l - 96h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Essai en semi-statique : CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 337 mg/l - 48 h. Toxicité pour les algues: Essai en statique CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata - 264 mg/l - 72 h.
Persistence et dégradation	Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 28 jr Résultat: 85 % - Facilement biodégradable. (OCDE ligne directrice 301F) Rapport DBO / DBO théorique: 85%.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Donnée non disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2053
Appellation réglementaire	ALCOOL MÉTHYLAMLIQUE
Classification du TMD	3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2A Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3
---------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-12-15